

# LES PRINCIPAUX GROUPES ÉCOGÉOGRAPHIQUES DANS L'ENCÉPAGEMENT FRANÇAIS

## THE PRINCIPAL ECOGEOGRAPHICAL GROUPS IN FRENCH GRAPEVINES ASSORTMENT

J. BISSON

Docteur en œnologie - ampélogie

B.P. 51, 45250 Briare (France)

**Résumé :** Dans les plus anciennes régions viticoles du monde, l'assortiment variétal de *Vitis vinifera* L. tire son origine des vignes sauvages spontanées qui ont pratiquement disparu en Europe sous l'effet des parasites introduits d'Amérique au siècle dernier.

Des chercheurs, tels NEGRUL et LEVADOUX, ont montré que les cultivars exploités historiquement en un même lieu présentaient des caractères communs et formaient des groupes écoéographiques ou sortotypes et ils ont proposé un système de classification synthétique.

En France, une quinzaine de groupes considérés comme autochtones peuvent être recensés en partant des principaux caractères morphologiques de la feuille et des similitudes observées.

Ces travaux, jusqu'ici incomplets, conservent un intérêt botanique et génétique classique et ils peuvent aussi éventuellement guider certains systèmes de classification ou d'identification modernes rendus possibles par les progrès de la biochimie et de la physique.

**Abstract :** The natural french grapevine varieties assortment has been reduced during the recent years because of many factors, principally the post-phyloxeric reconstitution, the rationalisation of the production and the varietal and clonal selections.

Before a still more important reduction is to be made it is necessary to give a classification of french autochton cultivars based on ecogeographical groups or sortotypes.

These works keep classic genetic interest in possible crossings : less inbreeding, more heterosis.

Besides they enable a better approach of modern classifications based on biochemistry or atomic physics, pigments, enzymes, tracers, and so on, so as to confirm or infirm botanic results.

**Mots-clés :** *Vitis vinifera*, vigne, Proles, écoéogroupes, ampélographie, taxonomie

**Key-words :** *Vitis vinifera*, vine, Proles, ecogeogroups, ampelography, taxonomy

## INTRODUCTION

Élément de la flore spontanée dans son habitat naturel depuis le Néolithique, la vigne sauvage, à laquelle GMELIN (1806) a donné le nom de *Vitis silvestris* Gmel., soumise à la fois aux influences écoéographiques et à la sélection effectuée par l'homme depuis plusieurs millénaires, demeure bien l'ancêtre de nos vignes cultivées *Vitis vinifera* L.

En France, nation viticole relativement ancienne, s'est constitué progressivement à partir du fonds plus ou moins évolué des lambrusques autochtones, un assortiment de cultivars adapté au milieu, aux besoins culturels, technologiques et économiques. Les vignes

sauvages signalées en France dans le passé par différents auteurs, et en maints endroits, ont été recensées par PLANCHON (1887) avant leur disparition quasi complète sous l'influence des grands parasites américains : *Phylloxera vastatrix*, *Uncinula necator*, *Plasmopora viticola*, etc. (figure 1).

L'apparition d'une viticulture nouvelle post-phyloxérique, la rationalisation de la production des raisins, des vins et des eaux-de-vie, les progrès scientifiques, la sélection variétale et la sélection clonale ont, principalement, avec l'élargissement des connaissances et l'amélioration des moyens de communication, conduit à une réduction et à une simplification de l'assortiment variétal.

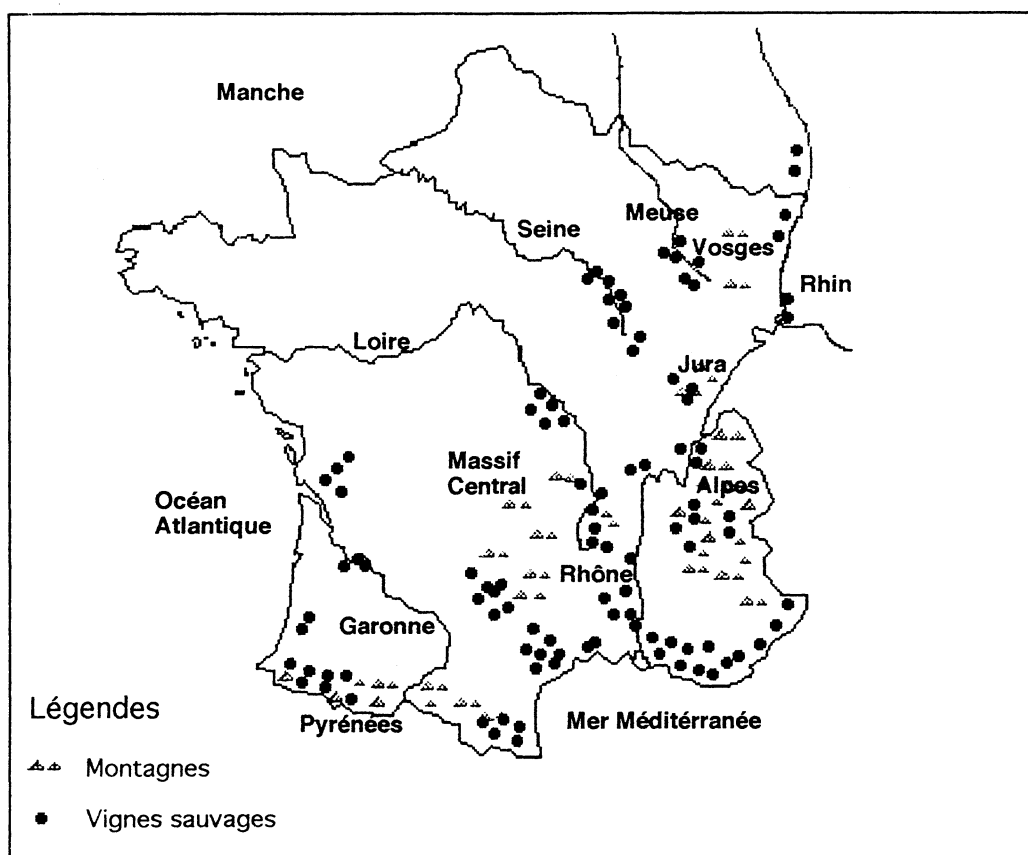


Fig. 1 — Les vignes sauvages en France d'après PLANCHON (1887)

A la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, certaines initiatives ampélographiques importantes ont permis à TALLAVIGNES (1910) de fixer à plus de 2000 le nombre de cépages exploités en France, tandis que les travaux d'établissement du cadastre viticole (1955-1959) ont montré, après de sérieuses études comparatives et onomastiques, que les cultivars de cuve et de table restés en exploitation atteignaient à peine 400 (378), y compris les cépages d'origine étrangère (I.V.C.C., 1960).

Avant que la situation ne se simplifie encore davantage, un tableau synthétique et taxonomique des cultivars français toujours présents dans le vignoble, quelle que soit leur importance, doit être dressé.

#### I — PROLES, SORTOTYPES ET SORTOGROUPES

L'individualisation des cultivars ou cépages s'est effectuée dans diverses régions à partir de formes sauvages distinctes et, liée aux mouvements des peuples, des civilisations et des religions, elle a conduit à la formation locale d'unités possédant des caractères morphologiques et des propriétés physiologiques voisines. Il est logique avec NEGRUL (1946) de les nommer Proles (tableau I).

A l'intérieur de chacune des trois proles reconnues et caractérisées par cet auteur se présentent d'autres unités plus ou moins homogènes et proches de leur origine, provenant notamment de semis naturels après autofécondation ou hybridation intraspécifique. Ce sont là les sortotypes (NEGRUL, 1946) ou groupes écologico-géographiques (LEVADOUX, 1948).

Chez la vigne multipliée par voie végétative, les cultivars qui répondent aux besoins de la pratique viticole mais qui n'ont aucune signification botanique sont constitués, selon leur degré d'ancienneté et d'évolution, par un clone ou le plus fréquemment par un mélange de clones.

Enfin, un cultivar donné et ses mutations gemmaires ne différant que par un seul caractère ou un nombre restreint de caractères forment un sortogroupe Negr., unité qu'ODART (1874) avait déjà nommé « tribu ». Le Chasselas et le Pinot avec leurs variations de couleur de la baie fournissent de bons exemples du sortogroupe.

Telle se présente actuellement l'espèce *Vitis vinifera* L. et ses différentes unités taxonomiques résumées

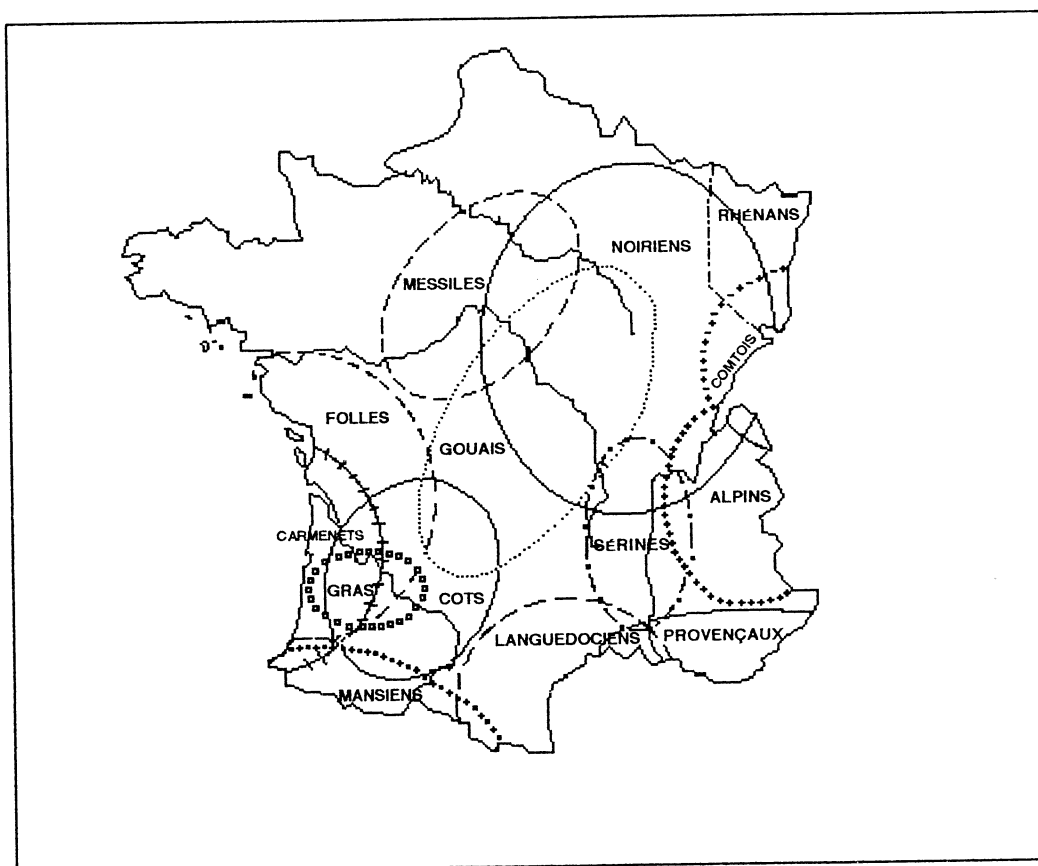


Fig. 2 — Zones d'origine ou d'extension des principaux groupes ampélographiques français

dans le tableau I et sur lesquelles se basent la classification des cultivars et leur amélioration génétique et clonale.

## II — CARACTÉRISTIQUES DES SORTOTYPES

C'est LEVADOUX (1948) qui, sans connaître alors les travaux de NEGRUL, devait en France fonder la théorie des groupes écologico-géographiques de cépages, suscitant la constitution d'une école de pensée et d'action. Dans un travail s'inspirant du système LEVADOUX, BISSON (1989) rappelle l'histoire de cette conception et de ses principales applications.

Le sortotype ou écogéogroupe se définit par un certain nombre de caractères morphologiques, à partir d'un cultivar de référence choisi pour son importance ou ancienneté culturelle et pour son rôle dans l'évolution du groupe ou dans son onomastique.

1) Les principaux caractères distinctifs d'un sortotype

a) Le bourgeonnement principal (forme, villosité, coloration)

b) Le rameau herbacé (relief, coloration)

c) La feuille (forme générale, taille, découpe, denture marginale, mouvement, couleur, relief du limbe)

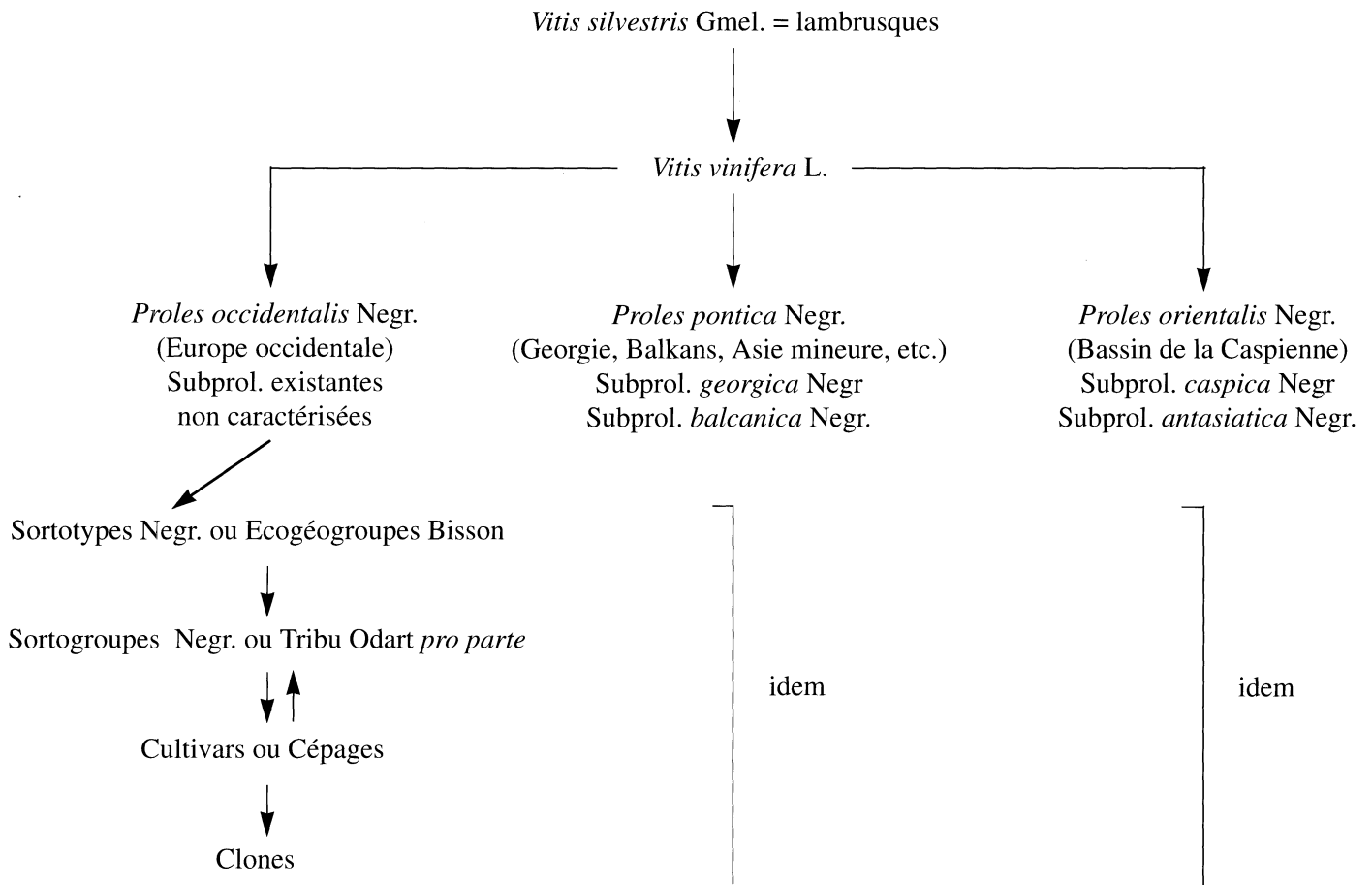
Bien définis, ces caractères suffisent à circonscrire un sortotype. La grappe, la baie, le sarment, observables sur une période plus courte que celle de la feuille, et les caractères phénologiques ou technologiques, peuvent offrir des critères secondaires.

2) Groupes fermés et groupes ouverts

LEVADOUX (1948) a déjà distingué des groupes très homogènes formés de cultivars proches et constituant des ensembles bien caractérisés qu'il a nommés « groupes fermés » et d'autres unités plus larges, où se retrouvent des cépages voisins mais extériorisant des parentés plus lâches, définies comme « groupes ouverts ».

Ces derniers présentent des cultivars pouvant assurer des maillons de passage entre différents groupes (voisinage géographique ou cohabitation sur une même zone).

**TABLEAU I**  
**Les Proles de NEGRUL dans la classification de *Vitis vinifera* cultivé**  
**(Europe, Moyen-Orient, Afrique du Nord, Asie occidentale)**



3) Aire géographique d'origine et d'extension d'un sortotype

Les cultivars d'un éco-géogroupe issus de lambrusques autochtones occupèrent d'abord le milieu naturel d'origine et d'adaptation. Une zone d'extension et de dissémination variable en étendue ou en éloignement du départ s'est créée par la suite, conditionnée par les exigences écologiques du sortotype ou par les besoins technologiques locaux. Il demeure probable que l'aire d'extension englobe souvent le lieu d'origine ou qu'il en reste proche.

4) Stabilité et pérennité du sortotype

Les lois biologiques, parfois infléchies par l'homme (semis, mutations, sélections), ont entraîné l'évolution des éco-géogroupes sans que l'existence et la nature fondamentale de ceux recensés aujourd'hui ne soient encore très éloignées de leurs origines. Ce sont les règles

taxonomiques établies par l'homme qui n'assurent pas un caractère définitif aux classifications. Par exemple, le Tannat classé primitivement dans les Mansiens par LEVADOUX (1948) a été plus logiquement ramené vers les Cots par ARTOZOUL et BAUDEL (1954). De même, le Sauvignon, à l'origine rangé parmi les Carmenets, a été rattaché récemment aux Messiles. Ces quelques modifications, plus fréquentes dans les « groupes ouverts », ne remettent pas en cause le système fondamental.

III — LES SORTOTYPES FRANÇAIS ACTUELS

Aujourd'hui, les sortotypes français reconnus pourraient atteindre la quinzaine.

Les effectifs des cultivars encore exploités chez chacun, les importances culturelles individuelles, leur intérêt technologique diffèrent largement. De même que le nombre des cépages en culture, celui des éco-

géogroupes tend à se restreindre d'où l'urgence de leur étude. La figure 2 donne la situation des sortotypes nationaux avec leurs zones globales d'extension géographique. Quelques-uns présentent encore une grande importance culturelle ou œnologique. Certains possèdent un caractère historique ou taxonomique particulier. D'autres, en voie de disparition culturelle, n'offrent plus qu'une valeur génétique conservatoire.

1) Les Noiriens (*Nigrales* Lev.) avec le Pinot noir pour type, occupent en France la plus large zone d'extension. Ils réunissent des cultivars aussi répandus que le Chardonnay, le Gamay et le Meunier qui fournissent des vins mondialement réputés, tels que les Bourgogne, Champagne et Beaujolais. Ils comptent aussi de nombreux cépages en voie de disparition (Brumeau d'Auvergne et Genouillet du Centre, par exemple). D'autres cultivars : le Melon, le Troyen, l'Auxerrois blanc, le Gouget sont aussi des Noiriens.

2) Les Sérines, type Syrah, occupent la zone viticole rhodanienne nord et centre. La Mondeuse noire, la Roussanne, la Marsanne, le Viognier, entre autres, appartiennent à ce sortotype et produisent généralement de grands vins rouges ou blancs (Côte Rôtie, Hermitage, Saint-Joseph, Condrieu, Château-Grillet, etc.).

3) Les Carmenets, type Cabernet franc, forment le sortotype d'élite du Sud-Ouest. Les cépages archaïques que sont le Petit Verdot, la Carmenère, la Hère, sont proches du Merlot et du Cabernet-Sauvignon générateurs des grands Bordeaux rouges (Médoc, Saint-Émilion, Pomerol, etc., d'appellations excentrées (Bergerac, Côtes de Buzet, Irouléguay rouges, etc.) ainsi que de Touraine et d'Anjou (Bourgueil, Chinon, Saumur-Champigny, etc.).

4) Les Cots (*Cadurcae* Bis.), avec le Cot ou Malbec pour type, comptent parmi l'assortiment variétal du Sud-Ouest. La Négrette, le Tannat, la Mérille appartiennent à ce sortotype dont les vins de Cahors, le Madiran, le Fronton et d'autres ont tiré leur originalité et leur réputation. De proches parents fournissaient des vins de table (Grapput, Valdiguié, Saint-Macaire, Gascon, ainsi que le Romorantin, l'un des rares blancs du groupe).

5) Les Mansiens, avec notamment le Petit Mansenc et le Gros Mansenc qui figurent parmi les cépages nobles des appellations pyrénéennes (Jurançon, Pacherenc du Vic Bilh, Béarn blanc...), près du Mancin, du Camaralet, des Courbutis constituent un groupe typique sans doute peu éloigné du précédent.

6) Les Folles (*Folloides* Lag.) avec la Folle blanche, la Folle noire, les Jurançon blanc et noir, l'Ondenc, le

Montils, le Balzac blanc, contribuèrent jadis à la production de vins de grande consommation. De nos jours, sauf pour le Gros Plant du Pays nantais, leur rôle est bien réduit. Les membres de ce groupe disparaissent ou contribuent à l'élaboration des grandes eaux de vie (Cognac, Armagnac) encore que discrètement en raison de la sensibilité au *Botrytis cinerea* de la Folle blanche greffée.

7) Les Messiles (*Miscellae* Bis.), type Chenin blanc, dominant dans la vallée de la Loire. Les Mesliers, le Sauvignon, l'Arbois, l'Aunis, constituent les principaux cépages de ce sortotype. Le Chenin blanc permet d'obtenir de grands vins divers (secs, moëlleux, liquoreux, effervescents : Vouvray, Montlouis, Anjou, Crémant de Loire, etc.). Le Sauvignon fournit des vins secs réputés (Blanc-fumé de Pouilly, Sancerre, Quincy, Reuilly...). Le Béquignol, en voie de régression sensible, le Boutignou et le Plant vert à l'état de traces, le Colombard, la Sauvignonasse sont proches des Messiles.

8) Les Gouais (*Gubiae* Lev.), représentés par le Gouais blanc pour type, avec l'Enfariné, le Saint-Pierre doré notamment, occupèrent de nombreux vignobles en France où leur forte production et la grande acidité de leurs vins les faisaient apprécier. Actuellement, seules les formes de qualité que sont la Muscadelle et, dans une moindre mesure, l'Aligoté maintiennent quelques positions.

9) Les Gras, avec le Plant de Graisse ou Graisse pour type, regroupent diverses Chalosses ainsi que la Clairette de Gascogne. Ils fournissent l'exemple d'un sortotype recherché autrefois, comme le précédent, pour sa fertilité et l'acidité de ses raisins dans le Sud-Ouest et en voie d'extinction complète en culture.

10) Les Languedociens forment un éco-géogroupe composé de cultivars autochtones (Aspiran, Piquepouls, Cinsaut...) présents ou exploités avant l'introduction des cépages espagnols (Aramon, Grenache, Carignan, Macabeu, Mourvèdre...) ou italien (Ugni blanc).

11) Les Provençaux, dans une zone très anciennement convertie à la viticulture par les Phéniciens, les Grecs et les Romains, présentent le cas d'un fonds indigène spontané ou postcultural articulé probablement autour de cultivars qui possédaient deux ou trois fins : la cuve, la table et parfois le séchage. La Clairette de Provence, le Colombeau, le Bouteillan se rattacheraient probablement à ce groupe.

12) Les Alpains ne sont sans doute pas vraiment homogènes et pourraient, avec le Persan, le Corbeau, la Jacquère, ne constituer qu'un seul sortotype rhoda-

nien conjoint aux Serines dont la forme archaïque serait la Mondeuse.

Un second écogéogroupe Durif pourrait être constitué dans cette région avec notamment le Péloursin et la Durèza.

13) Les Rhénans cultivés en France appartiennent à plusieurs groupes d'origine germanique ou d'Europe centrale. Chacun des trois cépages principaux : Riesling, Sylvaner et Gewürztraminer représente un sortotype différent. Seul le dernier, avec les Savagnins, le Trousseau, l'Aubin vert par exemple, devrait sans doute permettre d'individualiser un groupe Comtois plus français.

Tels sont, avec les Provençaux, les Alpains et les Rhénans, les types de problèmes restant à résoudre au niveau de la caractérisation et de la classification des sortotypes ou écogéogroupes français.

## CONCLUSIONS

La systématique taxonomique des principaux sortotypes français permet :

- 1) de conforter la théorie des sortotypes ou écogéogroupes,
- 2) d'apporter des précisions éventuelles sur l'origine et l'évolution des cultivars autochtones,
- 3) de fournir d'intéressants éléments à la génétique classique dans le choix des géniteurs pour l'hybridation et pour le génie génétique,
- 4) d'établir ou de confirmer une classification botanique servant d'hypothèse à des travaux basés sur des composés biochimiques précis dosés par électrophorèse ou par différentes méthodes de chromatographie, sans négliger les incidences informatiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARTOZOUL J.P. et BAUDEL J., 1954. La famille des Cots dans le Sud-Ouest de la France. *Progr. Agric. Vitic.*, **71**, n°1-2, 14-21 et 3-4, 40-43.
- BISSON J., 1989. Les Messiles, groupe ampélographique du bassin de la Loire. *Connaissance Vigne Vin*, **23**, n°3, 175-191.
- GMELIN K.C., 1806. *Flora Badensis . Alsatica et confinium regionum... Karlsruhe*, **I**, 543-545 .
- I.V.C.C., 1960. *Le vignoble français d'après le cadastre viticole*.
- LEVADOUX L., 1948. Les cépages à raisins de cuve. *Bull. O.I.V.*, **21**, n°203, 39-45.
- NEGRUL A.M., 1946. Evropyskij i aziatskij vinograd *Vitis vinifera* L. *Ampelografija S.S.S.R.*, Moscou, **1**, 63. Trad. Levadoux.
- ODART Cte., 1874. *Traité des cépages*. Librairie Agricole, Paris, 6e éd.
- PLANCHON J.E., 1887. *Ampelidae* in A. et C. de CANDOLLE, *Monographia phanerogamorum prodromi*, **V**, 2.
- TALLAVIGNES C., 1910. Histoire de l'ampélographie in VIALA P. et VERMOREL V., *Ampélographie*, **I**, 545.

Manuscrit reçu le 26 janvier 1995 ;

Accepté pour publication le 13 mars 1995